

## École de l'Aquarelle

50, rue Michel, Mont-Saint-Hilaire  
(Québec) J3H 3R3 (450) 467-0971

aquarelle@csp.qc.ca

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Établissement de l'École de l'Aquarelle, tenue le lundi 28 septembre 2015 à 19h à la cafétéria.

Sont présents :    Mesdames    Sophie Lussier  
   Anne Martel  
   Véronique Ouellet  
   Nathalie Talbot  
   Mélanie Levasseur  
   Sylvie Gorgeon  
   Manon Beaudet  
   Manon Proulx  
   Julie Audette  
   Julie Morin quitte à 20h  
   Messieurs    Yoland Beauregard  
   Sébastien Croizon  
   Éric Harvey  
Est absente        Madame        Hélène Dumais

### ORDRE DU JOUR

#### 1. Ouverture de la réunion

La directrice ouvre la rencontre à 19h03. Elle vérifie qu'il y a quorum.

La directrice demande aux membres s'ils préfèrent avoir les documents papier ou courriel. Ils préféreront les recevoir en version papier.

#### 2. Revue et adoption de l'ordre du jour

Ajouter un point 16 : Activités parascolaires

CE-09-2015-01    Il est proposé d'adopter l'ordre du jour avec le point 16 ajouté.

Madame Anne Martel propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyé par Monsieur Yoland Beauregard.

**Proposition adoptée à l'unanimité**

#### 3. Suivis et adoption du procès-verbal du 16 juin 2015 (approbation)

**Suivi : Point 9 :** séances de photos faites le 22 septembre. Photos de groupe à l'extérieur. **Point 8.2 :** cartes de souhaits à revoir (Pour l'instant, en raison du contexte actuel, aucune activité de financement.)

CE-09-2015-02    Il est proposé d'adopter le procès-verbal tel que présenté. Madame Manon Beaudet, propose, appuyé par Madame Véronique Ouellet d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

**Proposition adoptée à l'unanimité**

#### 4. Présentation des membres.

Tous les membres se présentent

#### 5. Parole au public

Pas de public



Durée de chaque rencontre : Les membres s'entendent pour que les rencontres débutent à 19h et se terminent à 21h (au plus tard à 21h15).

Règle concernant l'avis de convocation, son contenu et le délai entre son envoi et la tenue de la réunion : Les dates de toutes les rencontres de l'année seront déterminées ce soir. Au moins quarante-huit heures avant chaque rencontre, les membres du CÉ recevront par courriel : un rappel de convocation, l'ordre du jour et le procès-verbal qui sera à adopter.

Liste des sujets devant obligatoirement être traités par le conseil d'établissement tout au long de l'année et calendrier des rencontres indiquant à quel moment ils seront traités : La directrice présentera un document en lien avec ce point lors de la prochaine assemblée générale.

Procédure d'adoption ou d'approbation par courriel : De façon exceptionnelle, si tous les membres jugent avoir une information complète et suffisante pour pouvoir se positionner par rapport à un sujet amené, nous pourrions procéder par courriel pour adopter ou approuver, selon le cas, une proposition.

#### **Différence entre adopter et approuver**

##### Adopter

*Lorsque le conseil d'établissement adopte une proposition, il dispose de la discrétion de modifier le contenu de ce qui lui est proposé et il a ensuite la liberté d'adopter le résultat final ou non.*

##### Approuver

*Lorsque le conseil d'établissement doit approuver une proposition, il ne dispose pas de la discrétion de modifier le contenu de ce qui lui est proposé. Il ne peut que donner ou refuser son accord au projet proposé. Il peut cependant donner à l'auteur de la proposition des indications sur le contenu qu'il serait disposé à approuver. L'auteur peut alors retravailler son projet et le resoumettre.*

*Une proposition qui n'est pas approuvée est sans effet. Elle ne peut être mise en place.*

Réf : Le conseil d'établissement : Son rôle des pouvoirs et la place qu'il occupe dans l'environnement scolaire, p. 47

## **9. Élaboration du calendrier des rencontres pour 2015-2016**

Un calendrier est proposé pour les rencontres du CÉ 2015-2016

28 septembre, 27 octobre, 1 décembre, 26 janvier

23 février, 29 mars, 26 avril, 31 mai, 14 juin

(À titre indicatif, le conseil d'établissement doit tenir au moins cinq séances par année, lesquelles sont publiques; à cet effet, il doit prévoir un calendrier de ses séances et les rendre public. Les parents seront informés des dates de rencontre du CÉ via le site de

### 13. Campagne de financement

En raison du contexte actuel, aucune pour le moment.

### 14. Demandes d'utilisation des locaux.

Madame Lussier nous informe des demandes reçues de la ville pour l'utilisation du gymnase :

Les lundis du 21 septembre au 21 décembre de 19h30 à 21h : Groupe badminton Denis William

Les mardis du 15 septembre au 15 décembre de 19h à 21h : Ballon volant adapté

Les mercredis du 23 septembre au 16 décembre de 18h30 à 21h : Karaté Ate-wazu-kan

Les jeudis du 1<sup>er</sup> octobre au 3 décembre de 19h à 21h : Groupe Scouts

CE-09-2015-07 Il est proposé d'adopter les demandes de la ville de Mont-Saint-Hilaire.  
Monsieur Éric Harvey propose, appuyé par madame Sylvie Gorgeon.

**Proposition approuvée à l'unanimité**

### 15. Sécurité à l'école

Les parents répondent bien aux nouvelles procédures.

Les matins, les parents peuvent reconduire leur enfants jusqu'à l'agora. C'est également à cet endroit qu'ils peuvent attendre leur enfant le midi à 11h25 et en fin de journée. Tous les visiteurs qui entrent dans l'école (incluant les bénévoles et les ouvriers) doivent passer par le secrétariat afin de s'inscrire dans un registre prévu à cet effet et afin de recevoir un « permis de circuler ».

Afin de mieux assurer la sécurité des élèves et du personnel de l'école à la fin des classes, la directrice rend compte d'une réflexion qu'elle a menée auprès des enseignants et du personnel éducateur.

Pour le service de garde : Les « walkies-talkies » ne sont pas prisés à notre école.

Le scénario suivant est exposé : Il pourrait y avoir une gardienne ou une surveillante à l'entrée du service de garde (porte sur le côté de l'école). Cette personne aurait le mandat d'accueillir les parents et de s'assurer que chaque enfant reparte bel et bien avec un adulte autorisé par les parents. Un registre de contrôle des départs d'élèves serait prévu. À part le fait que les parents devraient apposer leurs initiales sur une liste qui se trouverait à l'entrée du SDG, il n'y aurait pas de changement par rapport aux habitudes en cours (respect de la culture propre à l'école). Ce sujet engendre beaucoup de discussions. Certains parents s'interrogent par rapport à la pertinence d'effectuer un changement. Certains ont le sentiment que les mécanismes actuels permettent déjà d'assurer un bon niveau de sécurité aux élèves et des questionnements sont soulevés par rapport aux coûts et aux impacts qui pourraient être engendrés.

Mme Lussier propose de revenir sur le sujet de façon plus détaillée lors de la prochaine rencontre.

Puisque personne n'a eu le temps de le lire, les membres du CÉ en prendront connaissance et ils informeront par courriel la directrice de leur approbation ou non. S'il y a des questionnements, le processus d'approbation sera tout simplement reporté à la prochaine rencontre.

Marche collective autour de l'école : Le 2 octobre, il y aura une marche collective dans le quartier. La distance totale du parcours sera de 4 km, mais les élèves de la maternelle et de la première année pourront emprunter une boucle qui les ramènera à l'école après 2 km. Pour maximiser la sécurité des marcheurs, nous bénéficieront d'une escorte policière. Les parents seront invités à prendre part à l'évènement en se présentant sur la cour pour 7h50. Au retour de la marche, chaque élève recevra une pomme en guise de collation.

Animation en lien avec notre plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation à l'école : Aujourd'hui, Mme Julie Raymond (TES) et Mme Lussier ont présenté une animation en lien avec *L'Aquarelle en harmonie*. Dans un premier temps, une emphase particulière a été mise sur l'importance de respecter la « flamme » qui brûle à l'intérieur de chaque personne. Par la suite, la différence entre les notions de « conflit » et d'« intimidation » a été abordée. En terminant, la procédure concrète à suivre en cas d'intimidation (selon la définition de la Loi 56) a été rappelée aux élèves. Les parents recevront également de l'information à ce sujet lorsqu'ils passeront à l'école les 18 et 19 novembre dans le cadre de la rencontre en lien avec la remise du premier bulletin. Une information à jour sera également déposée sur le site de l'école sous peu.

À titre indicatif, la direction mentionne qu'il y a eu 6 cas d'intimidation qui ont été relevés à l'école l'an passé et que chacun fut traité à la satisfaction de tous.

## 25. Affaires diverses

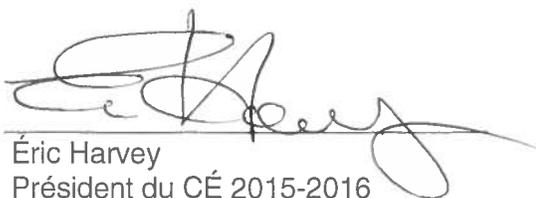
Aucune

## 26. Levée de l'assemblée

Madame Lussier demande la levée de la réunion à 21h22

CE-09-2015-08 Il est proposé par madame Anne Martel de terminer la rencontre à 21h22, appuyé par madame Sylvie Gorgeon.

Manon Proulx  
Secrétaire de la réunion

  
Eric Harvey  
Président du CÉ 2015-2016

  
Sophie Lussier  
Directrice de l'école de l'Aquarelle